

**Procès-verbal**  
**De la réunion du Comité Syndical du SCoT**  
**Mercredi 15 octobre 2025 à 19h30**  
**salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	09/10/2025
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	36
Nombre de délégués donnant pouvoir	8
Nombre de délégués votant	44

**Présent(e)s :**

Franck BOUZEREAU, Bruno FOREL, Daniel REVUZ, Léon GAVILLET, Chantal BEL, André GERVAIS, Christian RAIMBAULT, Claude MARIOTTI, Laurette CHENEVAL, Pascal POCHAT BARON, Francis GOY, Régine REMILLON, Marie-Françoise BAUD, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Laurent FAVRE, Sébastien JAVOGUES, Patricia DEAGE, Isabelle BRON, Nathalie PELLEVAT, Frédéric CHABOD, Jean-Pierre DURET, Régis LAMURE, Rodolphe ARNOULD, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre CHAUTEMPS, Laurent DETRAZ, Jean-Paul COSTAZ, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Jessica LARA LOPEZ, Jean-Paul MALLINJOUD, Annick VAZQUEZ YANEZ, Jean-Pierre MERMIN, Aline WATT CHEVALLIER, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Véronique GUERIN, Alain BARALE.

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Marie-Laure MEYER ; Fabienne SCHERRER ; Christophe FOURNIER ; Lucas PUGIN ; André PUGIN ; Laurent DESBIOLES ; Dominique PITTEL ; Christophe PERY.

### **Délégué(e)s donnant pouvoir :**

Marie-Laure MEYER donne pouvoir à Claude SERVOZ ; Fabienne SCHERRER donne pouvoir à Laurent DETRAZ ; Christophe FOURNIER donne pouvoir à Jessica LARA LOPEZ ; Lucas PUGIN donne pouvoir à Nadine PERINET ; André PUGIN donne pouvoir à Sébastien JAVOGUES ; Laurent DESBROLLES donne pouvoir à Pierre CHAUTEMPS ; Dominique PITTEL donne pouvoir à Stéphane VALLI ; Christophe PERY donne pouvoir à Véronique GUERIN.

Aline WATT CHEVALLIER, bien que présente au Comité, n'est pas comptabilisée dans le nombre de délégués votants, étant arrivée au Comité après le vote des délibérations.

Pour rappel, les élus suppléants présents au Comité ne sont pas comptabilisés dans le nombre de délégués votants si l'élu titulaire est lui-même présent au Comité.

Seuls les élus titulaires peuvent donner pouvoir à un autre élu présent au Comité.

## **Affaires Générales**

### **Election du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Pierre MERMIN est nommé secrétaire de séance.

### **Dernière séance du Comité syndical**

La dernière séance du Comité Syndical s'est tenue à Faucigny, en date du 12 septembre 2025. Les délibérations prises lors de ce comité syndical sont les suivantes :

- 20250912-01 – Installation d'un nouveau délégué
- 20250912-03 - Demande de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) de retrait du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny
- 20250912-03 Date et lieu du prochain comité syndical

Le procès-verbal est les délibérations du Comité Syndical du 12 septembre dernier ont été transmis aux élus du Comité Syndical.

## **Administration générale**

### **Délibérations**

#### **2025\_10\_15-01 : Autorisation de signer les avenants n°1 au marché public n°24-01 et passation d'un marché de gré pour la concertation**

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny a lancé un marché public de prestations intellectuelles n°24-01 d'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny :

- Lot 1 « *Ensemblier* » attribué à la SAS ALOGÉ ;
- Lot 2 « *Stratégie de communication et animation de la concertation* » : Infructueux ;
- Lot n°3 « *Conseil et assistance juridique* », attribué à la SELARL ASTEN AVOCATS ;

Depuis, la procédure de révision du SCoT a bien avancée, comme rappeler lors du précédent Comité du 12 septembre et dans la Lettre info SCoT n°3.

Toutefois, le calendrier initial a été remis en cause à plusieurs reprises. Au niveau national, les discussions autour de la Loi TRACE et des incidences potentielles sur les modalités d'application du ZAN dans le DOO, qui à ce jour, sont encore en cours au regard du contexte politique complexe, et le vote de la Loi a été reportée sine die.

Ensuite, la décision de la commune de Nangy de changer de cellule territoriale, venant réinterroger la structure de l'armature déjà établie et le bienfondé de certaines prescriptions du DOO que nous avions abouties.

Enfin, la décision de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCAS) de sortie du Syndicat Mixte SCoT Cœur de Faucigny pour intégrer le périmètre du SCoT du Genevois français, induisant de nombreuses discussions politiques. Sur ce dernier point, la décision du Comité syndical de ne pas approuver le départ de la CCAS offre une fenêtre de relative stabilité pour envisager un arrêt du projet avant février 2026, tel que cela avait été envisagé.

A chaque nouvelle évolution de contexte, nous avons sollicité Algoé concernant le calendrier et identifier les répercussions méthodologiques et budgétaires qu'elle pouvait induire. La reprise du calendrier et le décalage de l'arrêt du projet sur la phase 1 du marché induisent la passation d'un avenant avec nos bureaux d'études.

Dans de telles circonstances, le Code des Marchés Publics nous autorise à solliciter un avenant financier, en référence à l'article 25 (clause de réexamen) de l'arrêté d'approbation du CCAG-PI.

L'avenant avec Algoé entraînant de fait une incidence financière :

<b>Total avenant Lot 1 € HT</b>	<b>11000</b>
TVA	2200
<b>Total avenant Lot 1 € TTC</b>	<b>13200</b>

Parallèlement, la concertation faisait l'objet d'un lot dédié (lot n°2) jugé infructueux. Monsieur le Président rappelle ainsi que conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du code de la commande publique, il est possible pour le Syndicat Mixte de consulter directement un prestataire sans publicité ni mise en concurrence (sans modifier substantiellement les conditions du marché). Le Syndicat Mixte a ainsi demandé à Algoé de pallier cette absence. Il est ainsi proposé de passer un marché de gré à gré avec Algoé pour leur confier la préparation et l'animation de réunions publiques et la formalisation du bilan de concertation, sur la base du devis suivant :

<b>Total Lot 2 - concertation € HT</b>	<b>32050</b>
TVA	6410
<b>Total Lot 2 - concertation € TTC</b>	<b>38460</b>

Cela comprend notamment : la préparation et l'animation de 4 réunions publiques, les supports et comptes-rendus afférents, les réunions préparatoires, l'élaboration du bilan de concertation, des entretiens préalables avec des PPA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20240925-01 d'attribution des lots du marché public n°24-01 adoptée lors du Comité Syndical du 25/09/2024,

Vu le marché public de prestations intellectuelles n°24-01 d'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny ;

Considérant la modification du calendrier initial prévu au marché précédemment mentionné, avec incidence financière concernant le marché passé avec Algoé ;

Considérant de plus qu'aucune offre n'a été reçue par le syndicat pour le lot n°2 du marché précédemment mentionné ;

Considérant l'importance de la concertation dans le cadre de la procédure de révision du SCoT ;

Considérant que le Syndicat Mixte a sollicité Algoé pour la préparation et l'animation de réunions publiques et la formalisation du bilan de concertation, sur la base du devis mentionné ;

Considérant le devis présenté par Algoé ;

Considérant que dans ces circonstances, il y a lieu de délibérer pour approuver les avenants et autoriser leur signature par Monsieur le Président ;

Considérant de plus qu'il y a lieu de confier à Algoé la préparation et l'animation de réunions publiques et la formalisation du bilan de concertation, sur la base du devis mentionné ;

Oui cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, le comité syndical :

- APPROUVE les devis présentés par Algoé ;
- APPROUVE les avenants n°1 pour les lots n°1 et 3 du marché public de prestations intellectuelles n°24-01 d'élaboration du SCoT Cœur du Faugigny ;
- APPROUVE de passer un marché de gré à gré avec Algoé pour permettra la mise en œuvre de la concertation ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre des avenants de ce marché ;

**2025\_10\_15-02 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public  
liant le Syndicat Mixte et l'Agence MTDA**

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny a lancé un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de l'état initial de l'environnement, l'élaboration de l'évaluation environnementale dans le cadre de la révision du SCoT Cœur du Faucigny et la réalisation de la Trame Verte et Bleu (TVB), marché qui a été attribué à l'Agence MTDA.

L'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny a débuté en 2018 et une première version de l'état initial de l'environnement a été remise en 2019. Ainsi, pour des raisons de pertinence et de sécurité juridique, la reprise de cet état initial est nécessaire afin de constituer un rapport environnemental qui soit mis à jour et en adéquation avec le dernier projet de SCoT en cours de révision en 2025.

L'Agence MTDA a ainsi transmis au Syndicat Mixte un devis pour cette reprise :

Détail des tâches par intervenant		Charge d'études MTDA	Cartographe MTDA	JH
<b>1 Mise à jour de l'état initial de l'environnement</b>				
<b>Mise à jour des données pour les thématiques suivantes :</b>				0
Ressource eau et assainissement		1		1
Climat, qualité de l'air et énergie		0,5		0,5
Risques et nuisances		0,5		0,5
<b>Mise à jour des cartes</b>				0
Reprise des cartes		0,5	1	1,5
<b>Total</b>		2,5	1	3,5
Poste	Unités	Coût unitaire (en €)	Coût total HT (en €)	TVA (en €)
Chargé d'études MTDA	2,5	600	1 500,00	300,00
Cartographe MTDA	1	430	430,00	86,00
<b>Total</b>		<b>1 930,00</b>	<b>386,00</b>	<b>2 316,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;  
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;  
Vu le marché public de prestations intellectuelles liant le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny à l'Agence MTDA ;  
Considérant la modification du calendrier initial prévu au marché précédemment mentionné ;  
Considérant la réalisation de l'état initial de l'environnement par l'Agence MTDA en 2019 ;  
Considérant la nécessité et la pertinence, notamment pour des raisons de sécurité juridique, d'effectuer la reprise de cet état initial afin de constituer un rapport environnemental qui soit mis à jour et en adéquation avec la procédure de révision en cours en 2025 ;  
Considérant que le Syndicat Mixte a sollicité l'Agence MTDA pour la mise à jour de l'état initial de l'environnement ;  
Considérant le devis présenté par l'Agence MTDA ;  
Considérant que dans ces circonstances, il y a lieu de délibérer pour approuver l'avenant et autoriser sa signature par Monsieur le Président ;

Oui cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, le comité syndical :

- APPROUVE le devis présenté par l'Agence MTDA pour la mise à jour de l'état initial de l'environnement ;
- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public liant MTDA et le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de l'avenant de ce marché ;

**2025\_10\_15-03 : Date et lieu du prochain Comité syndical**

Rapporteur : Monsieur Le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT cœur du Faucigny est arrêté. Il est proposé que le prochain Comité syndical soit organisé le mardi 27 janvier 2026 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'organisation du prochain Comité syndical le mardi 27 janvier 2026 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ;
- PREND ACTE du prochain Comité syndical le mardi 27 janvier 2026 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

## **Présentation de la V5 du DOO par Algoé et MTD**

Algoé, représenté par Judith BAUDELET (Manager Séniior Associée) et Aurélien LAPERROUSAZ (Consultant) présente la V5 du DOO aux élus du Comité Syndical via le support ci-joint en annexe du présent procès-verbal.

L'Agence MTD, représentée par Estelle MAGNAN (Chargée d'études - Pôle environnement) et Axel DESSERVE, détaille plus précisément la Trave Verte et Bleue (TVB) contenue dans le Pilier 3 du DOO.

La présentation est interactive, permettant aux élus du Comité de pouvoir interagir avec les Bureaux d'études et poser des questions ou formuler des observations.

Le Syndicat Mixte et les bureaux d'études rappellent que les com com et communes peuvent formuler leurs observations concernant cette V5, à transmettre dans les meilleurs délais au Syndicat Mixte :

[s.briand@coeurdufaucigny.com](mailto:s.briand@coeurdufaucigny.com)

## **Rétroplanning 2025 - 2026**

Le Syndicat mixte et Algoé présentent le calendrier des prochaines étapes de la procédure de révision du SCoT :

- **Jeudi 13 novembre 2025 à 14h30** : Bureau Syndical – à Bonneville  
(uniquement pour les membres du Bureau et les techniciens)

- **Mardi 18 novembre 19h à 21h** :

Réunion Publique CC4R – Salle des fêtes sise 800, avenue de Savoie à Viuz-en-Sallaz (74250)

Réunion Publique CCVV – Salle la Ferma sise 75 rue de Saxel à Boëge (74420)

- **Jeudi 27 novembre à 14h** : Réunion PPA (lieu à venir)

**Puis de 19h à 21h** :

Réunion Publique CCAS – Salle des Mariages - Mairie de Reignier sise 197 Grande Rue à Reignier-Ésery (74930)

Réunion Publique CCFG - Agora (salle du bas) sise 42 avenue de la Gare à Bonneville (74130)

- **Mardi 13 janvier 2026 à 14h00** : Bureau Syndical – à la CC4R à Fillinges  
(uniquement pour les membres du Bureau et les techniciens)

- **Mardi 27 janvier 2026 à 19h30** : Comité Syndical – sur le territoire de la CC4R.

## **Questions diverses**

Faucigny, le 16 octobre 2025.

Signature du secrétaire de séance

Jean-Pierre MERMIN

Signature du Président SCoT

Bruno FOREL

